

Quant à ce bill, je n'hésite pas à dire qu'en temps de guerre le service sélectif est juste et équitable pour tout le monde. J'ai des fils qui auront bientôt atteint l'âge d'être conscrits, et je ne veux pas laisser à ma femme le soin de décider s'ils s'enrôleront pour le service outre-mer. Je veux que le Gouvernement prenne sur lui de dire quand et où ces jeunes gens devront servir.

Des VOIX: Très bien!

L'honorable M. HORNER: L'honorable sénateur de Wellington a prononcé un éloquent discours contre la mesure, mais il a conclu en disant qu'il allait l'appuyer parce qu'il s'agit d'un vote de confiance envers le Gouvernement. J'espère qu'il n'interprétera pas ainsi mon vote.

Une VOIX: Il pourrait bien être ainsi interprété.

Des VOIX: Oh! oh!

L'honorable M. HORNER: La situation a un autre aspect. Nous n'avons pas d'industries de guerre dans la Saskatchewan et il est illégal là-bas d'embaucher un jeune homme qui n'a pas de certificat d'exemption du service militaire. Nous avons la conscription depuis un an ou deux, la conscription économique, comme les hommes enrôlés dans l'armée le savent fort bien. Je le répète, nous n'avons pas d'industries de guerre. Il y a dans chaque village de l'Ouest des forgerons et des soudeurs au chalumeau qui peuvent utiliser tous les genres d'appareils à souder, et j'aurais cru que l'on confierait à un homme capable de choisir ces ouvriers la tâche de parcourir le pays et les diriger vers les endroits où il se fait de la construction navale ou d'autres travaux de guerre. Il n'y a toutefois que l'organisateur du parti libéral qu'on puisse rencontrer tous les jours de la semaine.

A ceux qui prétendent que les conscrits ne valent pas les volontaires, je rappellerai ce qu'a déclaré dans l'autre Chambre le ministre du Service naval. Il a dit regretter que la conscription n'ait apparemment aucun effet adverse sur les forces armées de l'ennemi, lesquelles sont, bien entendu, entièrement composées de conscrits. A mon avis, la conscription aurait dû être imposée chez nous dès le début de la guerre. C'est la seule méthode équitable de recrutement pour l'armée.

Je le répète, je ne partage nullement les craintes qu'a exprimées l'honorable sénateur de Vancouver-Sud (l'honorable M. Farris) au sujet des succès politiques que pourra remporter la fédération du commonwealth coopératif.

L'honorable NORMAN P. LAMBERT: Honorables sénateurs, le bill 80 est parvenu au

L'hon. M. HORNER.

Sénat après avoir fait l'objet d'un long et fort intéressant débat dans l'autre Chambre. Je ne désire nullement prolonger la discussion sur la simple abrogation de l'article 3 de la loi de mobilisation. Le fait est que la décision rendue par le peuple canadien à l'occasion du plébiscite nécessite l'abrogation de l'article 3, et que cela devrait se faire le plus tôt possible. Soit dit en passant, je crois que dans l'ensemble le vote donné lors du plébiscite exprime le désir du peuple de voir le Gouvernement poursuivre notre effort de guerre dans la pleine limite de nos diverses ressources.

Tout en soulignant ce point, je me crois tenu de dire qu'on a fait beaucoup trop de bruit autour de la conscription non seulement au Parlement mais en dehors. Ainsi qu'un commentateur l'a fort bien dit, le mot conscription est devenu un symbole d'inspiration. Il aurait pu ajouter "et d'action". En tout cas, que l'on emploie le mot "conscription" ou quelque autre expression euphémique telle que "service sélectif obligatoire", il faut tenir compte de l'ensemble de l'effort de guerre du Canada plutôt que s'attacher à un aspect particulier de cette entreprise. Sans aucun doute, il est nécessaire à l'heure actuelle que nous organisions plus efficacement notre capital humain afin de mieux déterminer la mesure de nos forces dans la grande tâche que nous avons entreprise. Toute mesure rationnelle de service obligatoire dans notre pays doit être fondée sur la coordination et l'équilibre de tous les aspects de notre effort de guerre. Je connais assez bien l'amour de mes compatriotes pour leur pays pour être convaincu que, dans ces conditions, s'il devient nécessaire de prendre d'autres moyens pour défendre le Canada partout au monde, ils consentiront volontiers à ce que cela se fasse dans la pleine mesure de nos ressources.

Toutefois, je veux surtout discuter aujourd'hui l'attitude du peuple à l'égard de notre statut national. Deux aspects distincts de notre situation dans la guerre actuelle nous sont présentés dans ce bill. L'un d'eux se rapporte à la question du capital humain et de la poursuite plus efficace de la guerre, c'est-à-dire à toute la question d'administration dans le domaine de la guerre. L'autre se rattache d'une façon générale à la situation politique qui est à la base de toute notre activité de guerre.

Traitant de cette partie de notre thèse à l'appui du bill 80, j'ai la conviction que la modification qu'on se propose de faire subir à la loi n'est en réalité qu'un aveu des erreurs commises dans le passé au nom de la politique de parti. Je constate avec plaisir que les journaux de ce matin annoncent que notre débat